

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 27 août 2015 portant nomination de membres des conseils départementaux de l'Ariège et de Tarn-et-Garonne auprès du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées

NOR : AFSS1530654A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de Tarn-et-Garonne auprès du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommé(e)s membres du conseil départemental de l'Ariège auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Midi-Pyrénées :

Sur désignation de la CFTC

Mme REY (Marie-Dominique), en qualité de conseillère suppléante, en remplacement de M. BAUZOU (Christophe).

Sur désignation de FO

Mme PONT-FASSEUR (Francine), en qualité de conseillère titulaire, en remplacement de M. FERRIER (Francis).

M. JEANNOT (Édouard), en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. GASTON (Christian).

M. BONNET (Bernard), en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. ROUSSET (Bernard).

Est nommé membre du conseil départemental de Tarn-et-Garonne auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Midi-Pyrénées :

Sur désignation de la CGT

M. SARTORI (Ruben), en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. LABARBERA (Thierry).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 août 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET